

08 juil 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 8 juillet 2005](#)

## Charte de la citoyenneté

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes Villes et de l'Egalité des Chances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet de "Charte de la citoyenneté".

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes Villes et de l'Egalité des Chances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet de "Charte de la citoyenneté".

La Commission du dialogue interculturel a établi un projet de Charte de la citoyenneté dans le cadre de sa mission de faire un état des lieux de l'interculturalité et de dégager des pistes concrètes. La charte a pour objectif de renforcer la citoyenneté et le "vivre ensemble", à l'heure où le caractère pluriculturel de notre société est toujours plus prononcé. La Charte reprend les droits et les obligations de chacun mais également les grands principes de l'Etat de droit, des Droits de l'Homme et du Citoyen et de la Démocratie, tout en tenant compte des particularités du modèle belge : concertation sociale, pluralisme idéologique et philosophique, fédéralisme... Le projet est transmis aux Communautés et aux Régions, dans le cadre de la Conférence interministérielle à l'intégration du 13 juillet 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe